

LE PRÉSENT AMENDEMENT # _____ est conclu le _____ jour de _____

ENTRE:

_____, au _____

ET

Ci-après appelé le «fournisseur»
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA, un établissement d'enseignement postsecondaire constitué en personne morale en vertu de la Loi de l'Université d'Ottawa, L.O. 1965, chapitre 137, Ci-après appelé l'« **Université** »

A. Les Parties ont conclu un contrat de services et identifié par le numéro de contrat suivant _____ (le « **Contrat** »);

B. Les Parties veulent amender le contrat et l'article amendement au contrat prévaut qu'un amendement écrit est possible.

En contrepartie de l'exécution des accords mutuels dans le présent document, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent accord ont le sens donné de ceux au contrat.
2. Le présent amendement entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur du contrat.
3. Les parties souhaitent _____ au contrat.

Clause amendée :

Clause ajoutée :

Clause amendée :

Clause ajoutée :

Clause amendée :

Clause ajoutée :

4. Tous les termes et conditions du Contrat, sauf tel que stipule dans le présent amendement, restent valables et en vigueur.
5. Cet amendement doit être considéré comme une partie intégrante au Contrat.
6. S'il y a un conflit entre cet amendement et le Contrat ou par tout amendement antérieur, les termes et conditions de cet amendement prévaudront.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé cet amendement le jour, mois et année mentionné ci-dessus.

Fournisseur: _____

Par : Je possède l'autorité nécessaire pour lier la société

Signature : _____

Nom : _____

Date : _____

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Signature – autorité compétente du projet

Date

Nom

Signature – autorité compétente du contrat

Date

Nom

Signature – gestionnaire de contrat
Nom : Stéphanie Desnoyers

Date